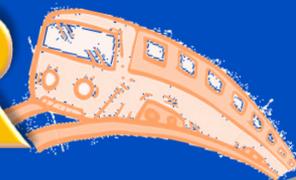


en voie TUR



Le Trait d'Union Régional à destination des associations et commissions techniques régionales

Aidez-nous à vous aider...

Tout le monde le sait mais c'est mieux quand on le dit : l'Union fait la force. Mieux connaître les problèmes de chacun pour y faire face ensemble, c'est indispensable dans une fédération de bénévoles comme le nôtre.

Ainsi, chaque année, les associations de l'UAICF, dont celles du comité Nord bien entendu, sont tenues de convoquer l'assemblée générale de leurs adhérents. C'est l'occasion de faire le bilan de l'exercice passé et de se projeter sur l'avenir. Ce doit être un moment privilégié dans la vie d'une association que celui de se retrouver pour « resserrer les boulons » et puiser dans la collectivité les forces nécessaires à la poursuite des activités dans les meilleures conditions.

Cette obligation est en principe respectée, même s'il arrive que l'on puisse « oublier » de s'y soumettre. C'est la raison pour laquelle, en 1997, l'Union avait ajouté cette mention sur le libellé des rapports annuels : *Date de l'assemblée générale*.

Mais cela ne suffit pas. Le comité est chargé de regrouper les associations de l'UAICF fixées sur son territoire d'intervention, à savoir, celui des CER SNCF de Paris-Nord, Amiens et Nord-Pas-de-Calais pour ce qui nous concerne.

Aussi, pour lui permettre de remplir sa mission dans le sens de l'intérêt commun, le comité a l'impérieuse nécessité de bien connaître la vie des associations qu'il a pour mission de soutenir... et de défendre en cas

de besoin. Pour cela, il est indispensable que vos élus au sein de cette instance puissent prendre connaissance de vos problèmes.

Alors, n'oubliez pas d'inviter votre président de comité à vos assemblées générales et de lui communiquer le procès-verbal de ces réunions, il vous en saura gré.



Le logo UAICF... une carte d'identité nationale

Vous présidez une association affiliée à l'UAICF. Celle-ci est le plus souvent logée à titre gracieux par la SNCF dont elle perçoit des subventions, deux éléments indispensables

à son fonctionnement ou, tout au moins, qui le facilitent dans une large mesure.

Ces aides matérielles et financières ne sont pas d'origine divine, elles ne sont possibles que grâce au travail des cheminots et cela, depuis qu'existe le mouvement associatif dans

l'entreprise. Ayez toujours cette réalité à l'esprit, entre autres et surtout, lorsque vous engagez des actions de communication internes ou en direction du public.

Qu'il s'agisse d'articles de presse, de sites Internet, d'affiches ou de tout autre support, n'oubliez jamais

d'y apposer le logo de l'Union artistique et intellectuelle des cheminots. C'est notre carte d'identité nationale, et nous y tenons.